



CLIMAT,
INÉGALITÉS,
CONFLITS...

QUEL
CAPITALISME
DEMAIN ?

28, 29
AOÛT
2019

Débat : Que les gros salaires lèvent le doigt !

Participaient à ce débat :

- *Gabriel ATTAL, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse*
- *Mourad BOUDJELLAL, entrepreneur, fondateur de la maison d'édition de bande dessinée Soleil Productions, président du Rugby club toulonnais*
- *Xavier FONTANET, professeur associé de stratégie à HEC, ancien président d'ESSILOR*
- *Arielle MALARD de ROTHSCHILD, directrice générale de Rothschild & Co, présidente d'honneur de Care International*

Animateur : *Jean-Michel EBERLE, coach certifié, consultant, cofondateur des Zaccélérateurs du Management.*

Jean-Michel EBERLE affirme qu'en 2017, selon le dernier rapport d'OXFAM, « *82 % de la croissance a profité aux 1 % les plus riches de la planète alors que les 50 % les plus pauvres n'en ont récupéré que des miettes* ». Face aux attentes structurelles qui s'expriment vis-à-vis d'un partage équitable des richesses, les gros salaires, s'ils lèvent le doigt, risquent une triple peine, culturelle, institutionnelle et juridique. En France, la réussite peut être mal vue, l'Etat-providence limite les fondations des grands donateurs et le droit français sur l'héritage est beaucoup plus protecteur que dans les autres pays.

Gabriel ATTAL, souligne qu'en France, les dons des particuliers ont explosé depuis dix ans tandis que le mécénat d'entreprise a doublé en cinq ans. En outre, les frontières entre la philanthropie et le mécénat s'estompent. L'impôt n'est plus autant perçu comme le moyen de chercher auprès de ceux qui ont fait fortune le financement de l'intérêt général, entièrement décidé et opéré par l'Etat. Les décisions gouvernementales prises en matière de réduction de la fiscalité posent la question de la contrepartie à ces mesures, c'est-à-dire un engagement accru et volontaire des citoyens qui en ont les moyens. En outre, la philosophie du don a évolué d'un modèle judéo-chrétien, parfois sacrificiel, à une forme de don-plaisir lié à son impact positif pour la société. Enfin, la vision de l'outil fiscal comme seul moteur du mécénat et de l'engagement des entreprises est en voie d'être dépassée. A titre d'exemple, les PME impliquées dans le projet *Break Poverty Foundation* lancé par Denis MEZTGER ont compris tout l'intérêt de s'engager sur leur territoire auprès d'associations et structures spécialisées dans l'accompagnement des jeunes.

Arielle MALARD DE ROTHSCHILD rappelle que l'économiste Branko MILANOVIC, expert de l'analyse des inégalités, s'est intéressé à la redistribution du revenu mondial dans 120 pays depuis l'intensification de la mondialisation dans les années 80. La courbe de l'éléphant, évoquant celle de l'animal relevant sa trompe, décrit la croissance du revenu moyen de chaque fractile des revenus mondiaux, depuis les 5 % les plus pauvres jusqu'aux 1 % les plus riches. Pour la première fois depuis la Révolution industrielle, les inégalités mondiales en matière de revenus ne sont plus marquées par une hausse des inégalités entre les pays.

L'extrême pauvreté a connu un recul rapide. En 1990, 1,9 milliard de personnes vivaient avec moins de deux dollars par jour, contre 700 millions en 2016. Toutefois, les individus proches de la médiane de la courbe de l'éléphant ont vu leurs revenus croître de façon significative et sont à 90 % issus des pays émergents d'Asie (Chine, Indonésie, Thaïlande, Inde). Une nouvelle classe moyenne mondiale a émergé. Les foyers dont les revenus se sont accrus ne sont pas les plus

riches, mais se situent au milieu de la courbe de distribution des revenus au sein de leur propre pays. Dans les pays d'Asie, le revenu médian a presque doublé et augmenté de 80 % dans les zones rurales. La hausse des revenus moyens a réduit l'écart d'un pays à l'autre. Si cette tendance se poursuit, elle conduira à un redressement des inégalités mondiales et donnera indirectement une plus forte importance relative aux inégalités dans chaque pays.

La classe moyenne des économies développées est la principale perdante de l'évolution des revenus au cours des trente dernières années. Au sein de la population mondiale, 44 % des gains absolus concernent les 5 % les plus riches. 1 % perçoivent un cinquième de l'augmentation totale. La classe moyenne émergente mondiale n'a bénéficié de la croissance des revenus qu'à hauteur de 4 %, compte tenu de l'important écart de revenus réels entre le quartile supérieur, la médiane et le quartile inférieur. Depuis vingt ans, les 1 % les plus fortunés ont bénéficié de la croissance mondiale, même si leur situation s'est assombrie durant la crise financière de 2008-2011. Une nouvelle catégorie, celle des super-riches, a également été définie.

70 millions d'individus ayant un patrimoine supérieur à 70 millions d'euros sont considérés comme riches, soit 1 % de la population mondiale, dont la moitié d'Américains et 12 % de la population des Etats-Unis, contre 3 à 7 % au Royaume-Uni, en France et au Japon, 2 % en Allemagne et moins de 1 % en Russie, au Brésil, en Chine et en Afrique du Sud. Quelque 1 500 individus, dont la richesse nette individuelle dépasse un milliard de dollars, sont des super-riches. 1 % des plus fortunés détiennent 46 % du patrimoine privé mondial.

La planète comptait 145 bimilliardaires en 1988, dont 49 aux Etats-Unis et 96 dans le reste du monde, pour un patrimoine cumulé de 450 milliards de dollars. En 2015, 735 bimilliardaires ont été recensés, avec un patrimoine cumulé de 4 500 milliards de dollars. La fortune moyenne des hyper-riches est restée constante, mais ceux-ci sont devenus plus nombreux, avec un patrimoine moyen de 3 milliards de dollars. Dans le même temps, le PIB mondial a été multiplié par 2,5.

Xavier FONTANET souligne que l'intérêt particulier peut être perçu comme de l'égoïsme, voire de la rapacité. Toutefois, lorsque la concurrence et l'intérêt se trouvent associés dans un cadre de fidélité, les intérêts de chacun convergent vers l'intérêt général. Entretenir des relations stables avec les employés, les financiers et les fournisseurs est la condition nécessaire au business pour croître. La fidélité est la clé de la croissance et réconcilie l'économie de marché et la concurrence avec l'intérêt général.

Dans le passé, ESSILOR a institué la collecte de vieilles lunettes chez les opticiens européens et leur distribution gratuite dans des villages africains. L'un des oncles de **Xavier FONTANET**, un missionnaire Oblat de Marie-Immaculée ayant vécu 53 ans en Afrique, lui a conseillé un jour de mettre fin à cette pratique, car le don incite à revendre. Il a donné l'exemple d'un village situé à 350 kilomètres au nord de Douala, dans lequel un vieil habitant équipé de lunettes à verres progressifs avait proposé de les vendre à une autre personne âgée au prix de 200 dollars. Toutefois, ces lunettes n'étaient pas adaptées à la vue de l'acheteur. Ces deux villageois ont fini par se battre à coups de machettes.

Par ailleurs, ESSILOR a décidé de délocaliser des usines bénéficiant d'un équipement technologique de pointe dans des pays particulièrement déshérités. Le montant des salaires était deux à trois fois supérieur aux salaires locaux. La location de lunettes pendant un quart d'heure - le temps de lire le courrier ou de mettre un fil dans le chat des aiguilles - s'est développée dans des villages indiens. Le fait d'acheter une bonne vue durant une heure par semaine, pour une roupie, représente un dollar par an, mais 500 milliards de dollars de marché.

ESSILOR a également rendu vie au principe de la foire en rétribuant à hauteur d'un euro le fait pour un maire de rapporter chaque nouveau client à l'Entreprise et ayant mis cinq dollars dans une enveloppe. L'équipement de 200 personnes sur une population de 2 500 personnes a fait naître un business extrêmement rentable. 20 millions de personnes sont désormais équipées et ce marché devrait tripler dans les cinq ans à venir. Il ne s'agit pas de dons, mais d'une économie de marché intelligente et respectueuse des individus.

Gabriel ATTAL souligne que le basculement sociétal incite les entreprises à s'engager davantage pour répondre aux attentes des clients et des consommateurs et résoudre certaines problématiques, telles que le recrutement des jeunes dans leur bassin de vie. Les nouvelles dispositions fiscales destinées à valoriser les actions de mécénat des PME-TPE permettent d'accroître leurs marges de manœuvre et défiscaliser les dons aux associations à hauteur d'un plafond de 10 000 euros. A titre d'exemple, une entreprise générant plus d'un million d'euros

pouvait jusqu'à présent faire un don défiscalisé de 5 000 euros maximum et peut désormais doubler la valeur du don. En deux semaines, l'initiative *Break Poverty* lancée à Romans-sur-Isère a recueilli 1,5 million d'euros.

Enfin, l'engagement des entreprises peut également porter sur la professionnalisation du secteur associatif et le renforcement du financement de l'innovation sociale. Certaines innovations mises en œuvre par l'Etat prennent d'ailleurs modèle sur les initiatives du secteur privé. Les mesures prises dans le cadre du plan Pauvreté afin de limiter les sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance s'inspirent par exemple d'une expérimentation initialement financée par BNP Paribas en faveur des Apprentis d'Auteuil.

Arielle MALARD DE ROTHSCHILD explique qu'aux Etats-Unis, 138 milliardaires participent à l'initiative The Giving Pledge, qui consiste à céder au moins 50 % de sa fortune à la Fondation créée en 1994 par Bill et Melinda GATES pour financer des actions sanitaires et de recherche en Afrique en Asie. En France, l'initiative « Changer par le don » a été lancée cette année par Denis DUVERNE, président du Conseil d'administration d'AXA et Serge WEINBERG, président du Conseil d'administration de SANOFI. L'objectif consiste à réunir 400 grands donateurs prêts à céder au moins 10 % de leurs revenus ou leur patrimoine. Par ailleurs, la loi sur le mécénat de 1987 a été suivie par d'autres évolutions législatives. Le dynamisme d'un certain nombre d'entrepreneurs et la volonté des autorités convergent pour faciliter la création de fondations ou de fonds de dotation, dont le nombre a évolué de 1 500 à 4 500 en dix ans.

Xavier FONTANET indique faire partie du mouvement « Changer le don » et avoir créé grâce au soutien de HEC un fonds de dotation lui qui lui a permis, par abandon d'usufruit, de donner des bourses et un cours de stratégie à l'Ecole, puis de devenir producteur bénévole d'une émission pour BFM Stratégie.

La France compte entre 13 et 22 millions de bénévoles. La puissance de frappe du bénévolat représente un ordre de grandeur de 20 à 25 % de l'ensemble de la puissance publique. Le Canada a réussi à diminuer la dépense publique en confiant à la sphère bénévole un certain nombre d'activités relevant de sa propre sphère. En France, le budget de l'association « Lire et faire lire », créée par Alexandre Jardin, s'élève à 750 000 euros. 18 000 personnes s'emploient à redonner le goût de la lecture à 50 000 enfants par an. Enfin, il convient de mentionner l'élément fondamental que sont les dons au sein de la famille. Toutefois, les héritages bénéficient à des descendants qui sont déjà en retraite. Xavier FONTANET souhaite que l'Etat puisse considérer les fondations comme des alliées et facilite la donation aux petits-enfants, voire aux arrière-petits-enfants ainsi qu'aux neveux.

Gérald DARMANIN souligne que le gouvernement a lancé le Plan 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion ainsi que l'événement « Libérez votre générosité », programmé le 3 décembre sur le modèle américain du Giving's Tuesday. Le gouvernement souhaite également engager une réflexion sur la question de l'assouplissement de la réserve héréditaire afin de permettre la mise en œuvre de dons à des œuvres d'intérêt général. Le rapport confié à deux parlementaires sur ce sujet sera rendu à l'automne. Les annonces du gouvernement seront exprimées d'ici la fin d'année.

Par ailleurs, la réflexion doit également porter sur le statut des fondations. Les fonds de dotation, dont le nombre a explosé au cours des dernières années, permettent un engagement facile et donnent droit à une défiscalisation immédiate. Les obligations de contrôle sont moins importantes qu'au sein des fondations reconnues d'utilité publique. Enfin, le gouvernement a prévu d'éclaircir le cadre du mécénat des grandes entreprises et de faire évoluer de 60 à 40 % le montant de défiscalisation des entreprises dont les dons sont supérieurs à deux millions d'euros par an.

Xavier FONTANET suggère qu'au lieu de taxer les GAFA, l'Europe puisse remplacer le troc entre l'accès aux applications et la transmission de leurs données par la vente de données et l'achat d'applications. Il propose également de trouver des incitations en matière de droit des successions pour inciter les expatriés à revenir s'installer en France.

Arielle MALARD DE ROTHSCHILD observe que le monde de la philanthropie fait preuve d'un nouveau dynamisme. Il y a une trentaine d'années, la plupart des fondations et des dons étaient orientés vers le secteur culturel. Aujourd'hui, ils sont essentiellement destinés à des initiatives sociales.

Gabriel ATTAL souligne que l'initiative engagée par le gouvernement en lien avec Bright Poverty dans le cadre du Plan de lutte contre la pauvreté sera étendue à l'ensemble du territoire l'an prochain. Le pire serait de déposer les armes.